EN MAI, LES JEUNES JURISTES ASSURENT !

« Aujourd'hui, elles sont incontournables. Les assurances, tout comme les banques, sont un partenaire commercial, un protecteur des risques, un passage obligé. Assurance habitation, assurance de responsabilité civile professionnelle, assurance-vie, assurance construction… elles sont PARTOUT ! »

NEWSLETTER MAI 2014

Le droit des assurances est un droit particulier, le jeune juriste doit l'être aussi par Tanguy QUEINNEC

DIRECTEUR JURIDIQUE, CBRE

Quelle différence faites-vous entre un juriste en assurances et un juriste généraliste ?

Je ne vois pas de dichotomie entre les deux fonctions. Le juriste en assurances doit rester un juriste généraliste qui se différencie des autres uniquement par sa maîtrise d'une législation spécifique et sa connaissance du monde des assurances. Néanmoins, le juriste en assurances qui exerce dans une entreprise commerciale ne peut pas s'enfermer dans son domaine de compétence et se limiter à la technicité de sa matière.

Il doit connaître parfaitement le secteur d'activité de l'entreprise qui l'emploie et échanger constamment avec les opérationnels. C'est à travers les consultations qu'il peut rendre en interne pour ses collègues qu'il arrivera à connaître réellement l'étendue des missions contractées par l'entreprise. C'est également en gérant les contentieux judiciaires mettant en jeu la responsabilité de son entreprise qu'il pourra saisir in concreto les risques qu'encourt la société et réajuster, le cas échéant, les couvertures assurantielles.

Il lui faut donc, tout en maintenant et en développant ses compétences en droit des assurances, continuer à fortifier ses fondamentaux en droit général (et principalement en droit des obligations qui en est la clef de voute), voire s'initier à des matières connexes au secteur d'activité dans lequel il travaille.

Favorisez-vous les compétences professionnelles ou personnelles du juriste en assurances ?

Les deux me semblent indissociables. Sans solides connaissances techniques, le travail de juriste atteint vite ses limites et son discours perdra en crédibilité. Néanmoins, le juriste n'est pas un « commissaire politique » détenant seul une vérité absolue. Il doit travailler pour une entreprise, répondre à ses besoins, faire montre de pédagogie et être très à l'écoute des opérationnels. Il doit être toujours ouvert à l'environnement qui l'entoure.

D'ailleurs, je recommande souvent à mes collaborateurs de passer quelques jours dans un département commercial pour mieux comprendre leurs activités et leurs contraintes et répondre le mieux possible à leurs demandes dans une démarche de convivialité.

Quelles sont les principales difficultés du juriste en assurances ?

Il a un rôle délicat de coordinateur entre la direction générale, les opérationnels, le courtier, l'assureur et éventuellement l'avocat missionné par l'assureur. Il est donc en lien permanent avec des interlocuteurs aux intérêts variés.

Par ailleurs, ce n'est souvent qu'à l'occasion d'un sinistre que l'on se rend compte de l'intérêt d'une prise en charge par l'assurance. Tant que le sinistre n'est qu'une probabilité, il peut être difficile de convaincre une entreprise de la nécessité de payer une prime supplémentaire et d'étendre ses garanties alors que l'on ne mesure pas encore le retour sur investissement d'une telle option.

Les assurances, une mine d'or pour les jeunes juristes, par Fanta DIARABOUSSA

JURISTE EN ASSURANCE-CONSTRUCTION

J'exerce actuellement le métier de juriste d'entreprise en assurance-construction chez Groupe OPIEVOY, 2ème bailleur social en Ile-de France.

Après avoir obtenu un diplôme en droit des contrats, j'ai souhaité m'orienter vers le secteur de l'assurance, en raison des nombreuses opportunités professionnelles qu'il offrait.

J'ai commencé ma carrière professionnelle au sein de la compagnie d'assurance AXA en tant que juriste en protection juridique. Par la suite, j'ai intégré la compagnie SMABTP, mutuelle d'assurance spécialisée dans le secteur de l'assurance-construction. Aujourd'hui, j'ai choisi d'expérimenter l'exercice du droit de l'assurance en dehors d'une compagnie d'assurance.

La pratique du droit des assurances en entreprise permet d'interagir avec d'autres branches du droit. C'est le cas dans le cadre de mes fonctions actuelles qui font appel au droit public et droit immobilier.

Le domaine de l'assurance est toujours en hausse et brasse des actifs importants. Pour vous donner une idée du poids de ce secteur, il suffit de regarder les chiffres publiés par la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances), selon lesquels le chiffre d'affaires 2013 du secteur de l'assurance français était de 189,5 milliards d'euros.

Je terminerai en disant que les besoins juridiques en matière d'assurances en entreprise sont en progression notamment pour la gestion de risque.

Les opportunités de carrières pour un jeune juriste d'entreprise en assurances sont ainsi plus nombreuses, contrairement à d'autres secteurs du droit.

LES MEILLEURES FORMATIONS DE JURISTES EN ASSURANCE

Pour une fois, ce ne sont pas les écoles de commerce qui tiennent le haut du panier ! Les universités sont leaders dans le monde des assurances, et le classement SMBG 2014 le prouve…

- **ENASS / CNAM** : MBA Master of Business Administration - Insurance major (formation très professionnelle) ;
- **Ecole Supérieure d'Assurances** - Manager de l'Assurance European Master « Insurance Manager » ;
- **Université Paris-Dauphine** - Master 218 Assurance et Gestion du Risque (formation reconnue comme étant une des meilleures au monde par Eduniversal) ;

Ces trois premières formations sont spécialisées en management du risque.

- **Université Panthéon-Assas** (Paris II) - Master 2 professionnel Assurances (formation reconnue comme étant une des meilleures au monde par Eduniversal).

Cette formation est spécialisée en droit des assurances.

Plus d'infos sur le site du classement SMBG : www.meilleurs-masters.com

OFFRES D'EMPLOI

- **ARENDT & MEDERNACH** recherche un juriste en assurances de 2 à 5 ans d'expérience, pour un CDI basé au Luxembourg. Plus d'informations : www.carrieres-juridiques.com/offre/avocat-juriste-experimente-assurances/2295
- **SMABTP** recherche un gestionnaire sinistres assurance incendie pour un CDD de 7 mois basé à Massy. Le candidat dispose d'un BTS assurance ou juridique et justifie d'une première expérience d'une année minimum dans la gestion des sinistres DAB (dommages aux biens). Plus d'informations : www.carrieres-juridiques.com/offre/gestionnaire-sinistres-assurance-incendie/2319
- **La COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND LYON** recherche un juriste en assurance pour un CDI à Lyon. Expérience de 10 ans demandée. Plus d'informations : www.carrieres-juridiques.com/offre/-juriste-assurances-h-f/2123

Encore plus d'opportunités sur le site spécialisé en offres d'emploi pour les juristes en assurances : www.emploi-assurance.com

ORGANISATION D'UNE PROFESSION TRÈS RÉGLEMENTÉE… ET VARIÉE

Tout comme la banque, l'activité d'assurance est règlementée, placée sous la houlette de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP). Or, les activités réglementées ont besoin de nous ! Plusieurs organisations gravitent autour des métiers de l'assurance, comme la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA), le Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO), le fichier des indemnités aux victimes d'accidents de la circulation, etc..

Les différents types d'assurances

Il existe presque autant d'assurances que de biens, que d'activités et que de personnes. Petit aperçu.

- **Les assurances de personnes :** assurance-vie, assurance voyage, assurance-emprunteur, assurance maladie…
- **Les assurances de biens :** assurance habitation, assurance véhicule, assurance-construction, assurance de responsabilité civile…
- **Les assurances obligatoires :** assurance chômage pour les salariés, assurance risque locatif, assurance automobile au tiers…
- **Les assurances facultatives :** assurance chômage pour les indépendants, assurance complémentaire santé…

Les associations

Elles sont nombreuses, et beaucoup sont régionales. Concernant les entités nationales, on peut noter l'Association des Juristes d´Assurance et de Réassurance (AJAR - ajar.asso.fr) et l'Agence pour la Lutte contre la Fraude à l´Assurance (ALFA - www.alfa.asso.fr). Plus d'informations : www.ifpass.fr

RETOUR SUR LA 3ÈME ÉDITION DES RENCONTRES DU CJ² DU 28 AVRIL 2014

Trucs & astuces de FedLegal pour améliorer son image auprès des recruteurs

Le 28 avril 2014, le CJ² recevait deux professionnelles du recrutement du cabinet FedLegal (Audrey Déléris et Amira Mahfoudhi), spécialisées dans les métiers du droit. Alors que le marché des jeunes juristes est tendu, il est primordial de soigner son image, notamment sur les réseaux sociaux. En effet, les recruteurs « googlisent » systématiquement les candidats. Les profils linkedin et viadeo apparaissent parmi les premiers résultats, et sont consultés. Ces pages ne doivent ni répéter un CV, ni être une lettre de motivation, mais mettre l'accent sur les savoir-faire du juriste, sans description-fleuve. Il s'agit d'être clair ! Si photo il faut mettre, professionnelle et actualisée elle doit être. De même, le CV est clair, sobre (nous travaillons dans le droit, pas dans le spectacle !), met en avant les expériences et les entreprises traversées, sans rédaction poussée (pas de phrases, mais des tirets). L'objectif est d'avoir un CV lisible rapidement. Pensez-y !

EVÉNEMENT CJ²

Début juin, le CJ² organise la quatrième édition des Rencontres du Comité, avec les NTIC à l'honneur ! Pour l'occasion, une directrice juridique de renom (Capgemini) et un avocat (cabinet Bensoussan), présenteront leur métier et leurs attentes face aux jeunes juristes.
Nous vous informerons très vite de la date exacte et du lieu de rendez-vous. Guettez-nous sur les réseaux sociaux!

APPEL À PARTICIPATION

N'hésitez pas à nous contacter et à nous faire partager vos idées, votre vision de votre métier, et plus généralement vos expériences à l'adresse suivante : comite.jeunes@afje.org

Et retrouvez la page du CJ² sur le site de l'AFJE à cette adresse : www.afje.org/commissions/comite-des-jeunes-juristes

Et c'est pas fini !

ET UN POINT DE DROIT ! LA LOI HAMON ASSOUPLIT CERTAINS CAS DE RÉSILIATION DU CONTRAT D'ASSURANCE
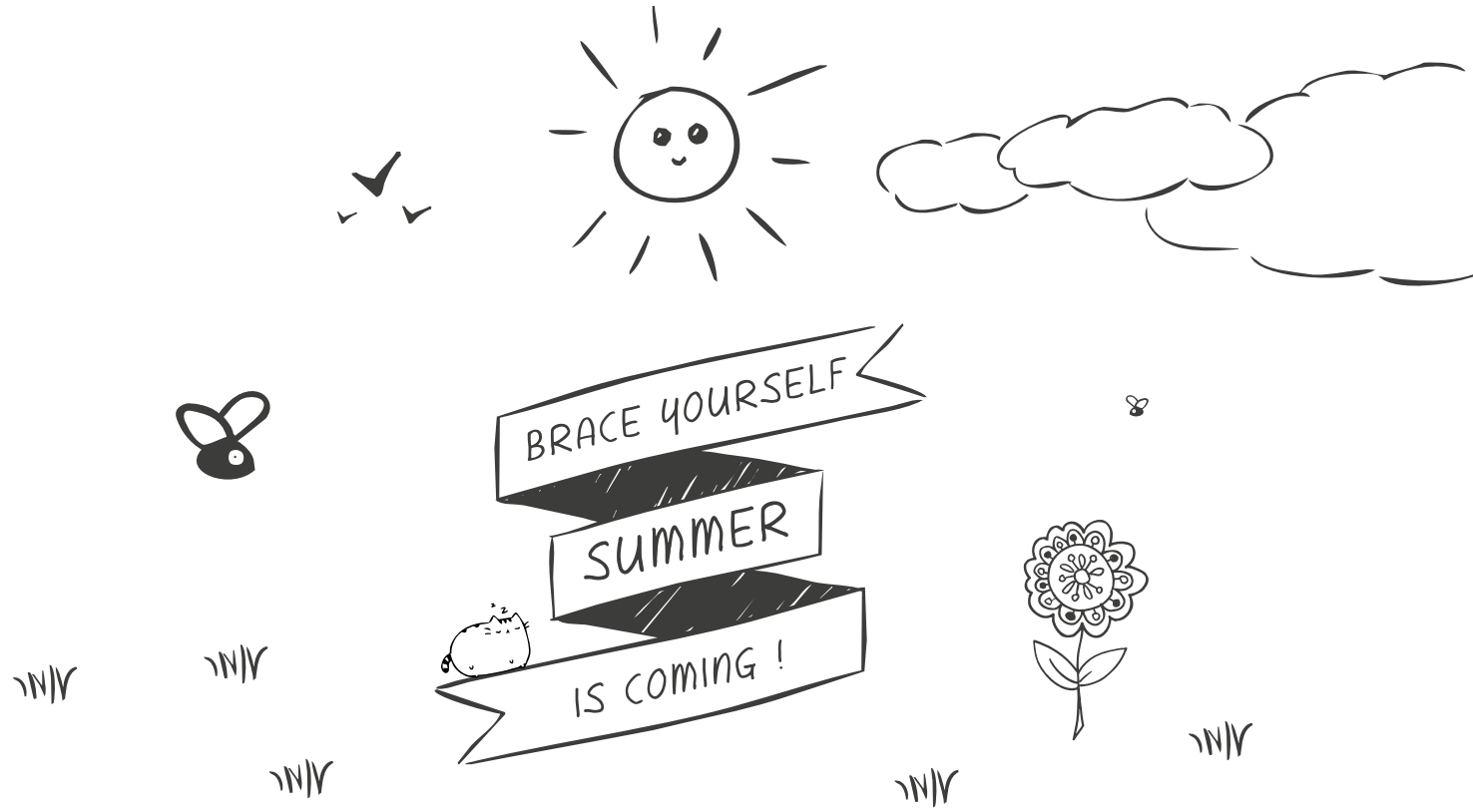
Les articles 58 et 61 de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 prévoient des assouplissements dans les règles de résiliation de certains contrats d'assurance. Ainsi, l'article 58 prévient les consommateurs du risque de multi-assurance. En effet, combien d'entre nous ont souscrit une assurance qui couvrait des risques déjà couverts par une autre ? Désormais, l'assuré peut renoncer à la souscription de certains contrats d'assurance vendus en complément d'un bien ou d'un service, dans un délai de 14 jours calendaires, sans frais ni pénalité, si une assurance similaire a été souscrite antérieurement. De son côté, l'article 61 dispose que certains contrats d'assurance souscrits par des particuliers peuvent être résiliés, sans frais ni pénalités, à tout moment dans l'année suivant l'engagement, et non plus exclusivement à la date anniversaire du contrat. La résiliation prend effet un mois après réception par l'assureur de la notification de l'assuré, et ce dernier n'est tenu au paiement de la prime qu'au prorata temporel de la couverture d'assurance.